



Formation

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - Opérateur

Durée : 7 heures (1 jour)

Effectif : De 1 à 10 participants



Pourquoi envisager cette formation ?

Cette formation s'adresse aux salariés intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - Opérateur. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR - Opérateur. L'employeur peut délivrer cette autorisation sur la base de l'attestation de compétences en cours de validité obtenue après examen par QCM. (Arrêté du 15 février 2012).



Objectifs pédagogiques

- Exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux
- Réussir l'examen permettant à l'employeur de délivrer une Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux (AIPR) – Opérateur



Profil des stagiaires

Pour qui

- Personne chargée d'exécuter des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens
- Exemples : conducteur d'engins de chantier (pelles, niveleuses, foreuses, grues), de grues à tour, de grue mobile, de grue auxiliaire de chargement, de nacelles élévatrices ou de pompes à béton, suiveur

Prérequis

- Pas de prérequis particulier



Modalités

Modalités d'intervention

- Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise). Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

- Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes en situation de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.

Limites d'effectifs

- De 1 à 10 participants

Durée

- 7 heures (1 jour)



Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

- Formation assurée par un expert avec plusieurs années d'expérience, spécialisé dans la formation et titulaire d'une attestation de compétences en tant que "concepteur"

Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés et interrogations
- Étude de cas concrets
- Évaluation progressive des savoirs à partir de QCM
- Remise du Mémo Formation " Préparation à l'examen AIPR - Opérateurs " (Livret de 44 pages) à chaque stagiaire



Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Entrainement sur des questions issues du QCM de l'examen de contrôle des compétences
- Examen : le QCM se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (le stagiaire doit répondre à 30 questions et obtenir un minimum de 36 points sur 60 possibles)



Modalités de certification ou de délivrance d'une attestation

Modalités de reconnaissance ou de validation

- La certification est une obligation de résultat, par le biais d'un examen qui se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Le stagiaire doit répondre à 30 questions et obtenir un minimum de 36 points sur 60 possibles.

Modalités d'obtention

- Délivrance d'une attestation de compétences. C'est une pièce justificative permettant à l'employeur de rédiger une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR - Opérateur).

Détails sur la certification ou sur l'attestation

- Pas de lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Durée de validité de la certification

- 5 année(s)



Contenu de la formation (progression pédagogique)

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
 - Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence
 - Les acteurs d'un projet de travaux
 - La responsabilité de l'opérateur
 - La responsabilité de l'encadrant
- Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
 - Les différents types de réseaux
 - La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles
- Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles
 - L'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles
- Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation
 - Les moyens de protection collective adaptés
 - b) Les EPI adaptés
- Identifier les affleurements des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs
 - Analyse de l'environnement
 - Identification les affleurements
- Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable
 - Le repérage des anomalies
 - La conduite à tenir
- Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitude de localisation des réseaux
 - Les classes de précisions et paramètres du fuseau d'imprécision
 - Les distances minimales d'approche sur réseaux
 - Les techniques de travaux adaptées
- Maintenir en l'état le marquage-piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier
 - Entretien du marquage-piquetage des réseaux
- Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident - Appliquer la règle des 4A : Arrêter - Alerter - Aménager - Accueillir
- Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques
 - Les zones d'environnement électrique : principes et limites
 - La présentation des situations à risques
 - L'application de prescriptions de l'habilitation électrique BF/HF (distinction entre les câbles aériens et souterrains, nus et isolés)
 - La spécificité de la règle des 4A appliquée lors d'accident ou d'incident d'origine électrique

- Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux - Les méthodes de travail
 - Le nettoyage d'un câble ou d'un fourreau dans le but de reconnaître sa nature ou ses accessoires
 - Le ripage d'un câble ou d'un fourreau
 - Le soutènement d'un câble ou d'un fourreau
 - L'ouverture d'un fourreau
 - La mise en œuvre de protections mécaniques et thermiques
- Examen

*Code programme : AIPR-O
Date de mise à jour : 2 janvier 2026*